

LA LETTRE DE LA MAISON MÉDICALE LE NOYER



1. PRÉPARER SA CONSULTATION
2. 8 MARS 2024 «GRÈVE FÉMINISTE»
3. GARANCE : ATELIERS D'AUTO-DEFENSE
4. POINT INFO : LES LOGEMENTS SOCIAUX À BRUXELLES
5. SOUTIEN AUX TRAVAILLEUR.EUSES DU CPAS
6. LE PROJET «RELIAGE»
7. ANNONCES



1

PRÉPARER SA CONSULTATION

Dans la page centrale de ce journal, vous trouverez un document qui peut vous aider à préparer votre rendez-vous avec un.e soignant.e de la maison médicale ou de l'hôpital. D'autres exemplaires se trouvent en salle d'attente et à l'accueil.

Ce document vous aide avant le rendez-vous à vous poser quelques questions :

- **Pourquoi je viens à la consultation ? (MOTIFS ?)**
- **Quels sont mes médicaments, traitements, examens, ... ? (MÉDICAMENTS...)**
- **Ai-je mal quelque part ? où ? et depuis combien de temps ? (LOCALISATION)**
- **Qu'est-ce que j'ai envie de demander au soignant ? (MES QUESTIONS ?)**

Nous espérons que ce petit aide-mémoire vous aidera à prendre le temps de réfléchir à vos besoins en santé et vous aidera à améliorer vos échanges avec les soignant.e.s lors de votre rendez-vous.

Ce projet est soutenu par la Fondation Roi Baudouin



Éditeur responsable : P. BARBIER la Avenue Félix Marchal 1030 Bruxelles
maison.medicale@lenoyer.be - 02 734 24 53

Cette publication est uniquement destinée aux patient.e.s de la Maison Médicale Le Noyer
Éditée grâce à l'aide de la COCOF
Création graphique : Jo Baudoux

2 8 MARS 2024 «GREVE FEMINISTE»

Le vendredi 8 mars, la maison médicale sera en équipe réduite

La maison médicale se joint au mouvement féministe international et appelle toutes les femmes et minorités de genre* à participer à la grève* des femmes du 8 mars 2024.



Cette année encore, des milliers de femmes se mobiliseront dans le pays pour visibiliser les rôles des femmes (travailleuses salariées, indépendantes, informelles, non payées, rôle de travail domestique, de prendre soin de ses proches, etc ...) car «**quand les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête**».

La maison médicale défend une société égalitaire et solidaire avec tous.tes qu'importe leur genre, leur statut social, leur origine...

Cette année 2024 sera une année électorale (communale, régionale, fédérale et européenne), c'est l'occasion de rappeler aux décideurs politiques nos revendications* : crèches et services publics suffisants, prévention des violences envers les femmes, ...

Pourquoi la maison médicale soutient la mobilisation du 8 mars ?

Les inégalités de genre* notamment celles entre les hommes et les femmes impactent négativement la santé. Quelques exemples :

- Les violences physiques/psychologiques à l'égard des femmes. Elles sont présentes dans la rue, au travail, dans la sphère privée, dans le milieu médical et gynécologique.
- La différence de salaire pour un même travail. Les femmes gagnent en moyenne moins d'argent que les hommes pour un travail similaire et ont aussi une plus petite pension. Cela augmente les difficultés financières qui favorisent un mauvais état de santé.
- Les conditions de travail précaire pour les métiers du soin. Ils sont principalement occupés par des femmes (travailleuses sociales, infirmières, aides-soignantes, aide-ménagères, ...)
- La loi de l'avortement qui est encore peu accessible pour les plus précaires et les femmes migrantes.
- Le coût trop élevé des protections hygiéniques qui sont taxées à 21%.
- Une politique migratoire qui participe à une précarisation, au racisme et à la discrimination notamment à l'égard des femmes.
- Le manque de crèches et d'infrastructures d'accueil
- Les stéréotypes sexistes dans l'éducation, la culture, les médias
- La sous-représentation des femmes dans les milieux politiques, sportifs, culturels, académiques

Lexique :

Grève : arrêt collectif d'activité en vue d'appuyer des revendications (demandes, besoins,...).

Revendication : une réclamation, une demande pour faire reconnaître un droit.

Inégalités de genre : l'ensemble des disparités (différences) sociales, juridiques ou économiques qui défavorisent un genre par rapport à un autre donné.

Rejoindre une activité, action, mobilisation :

- Un atelier slogan-banderole à la maison médicale **le jeudi 29 février à partir de 17h30** (enfants bienvenus).
- Un recueil de témoignages, et d'autres activités s'organisent à la maison médicale la semaine du 8 mars : informations en salle d'attente, par téléphone ou à la personne de contact : jamielee.fossion@lenoyer.be

Le vendredi 8 mars

Rejoignez-nous à la maison médicale à 11h00 pour un départ groupé (parcours à pied ou à vélo vers les maisons médicales du quartier)
Direction le rassemblement à la gare centrale / Place de l'Albertine

- à partir de 15h30 à l'esplanade devant la gare centrale : un village féministe (animations, ateliers, concerts, présentations d'associations, performances). Un stand avec les autres maisons médicales sera sur place (drapeau blanc de la Fédération des maisons médicales)
- à partir de 17h30 : le rassemblement et la marche féministe dans Bruxelles.

Ressources :

- Le Collecti.e.f 8 maars propose des actions et activités à Bruxelles : 8maars.wordpress.com et sur facebook.
- L'appel à la grève du Collecti.e.f 8 maars : <https://8maars.be/appe-la-greve-2024/>
- ZinTV a réalisé un documentaire « Pourquoi les femmes se mettent en grève ? » à retrouver sur leur site : <https://zintv.org/>

3 GARANCE : ATELIERS D'AUTO-DÉFENSE



Des ateliers pour différents âges et besoins, sont proposés par Garance asbl.

Ces formations sont des espaces où chacun·e peut s'exprimer, apprendre et échanger dans le respect de soi et des autres, dans un cadre sécurisant sans discriminations ni abus.

Type d'activités :

- Stage Autodéfense féministe
- Stage, Autodéfense pour femmes en situation de handicap
- Stage Autodéfense pour filles
- Stage Autodéfense pour personnes LGBTQIA
- Stage Défense verbale
- Stage Entraînements mensuels
- Stage Résister à l'antiféminisme.

Plus d'infos :

<https://www.garance.be/autodefense-et-pour-toustes/>

Garance asbl

Rue Royale 55

1000 Bruxelles

info@garance.be

Les loyers augmentent, ce qui rend très difficile la recherche de logements à louer à un prix modéré. Beaucoup ont déjà entendu parler des sociétés de logement sociaux, actuellement appelées **Sociétés Immobilières de Service Public** (SISP). Ces logements sont moins chers que les logements privés.

Les SISP proposent à la location des logements à loyer social ou modéré pour les personnes disposant de faibles ou moyens revenus. À Bruxelles, il existe 16 de ces sociétés, réparties sur les 19 communes.

Pour faire une demande, il faut se présenter auprès d'une SISP et compléter un formulaire dans lequel il faut déclarer les revenus des personnes de plus de 18 ans vivant avec vous. Il est nécessaire de joindre un avertissement d'extrait de rôle reçu par les impôts pour prouver ces revenus. En remplissant le formulaire, il faut choisir les sociétés où poser sa candidature et plus vous en choisissez, plus vos chances d'avoir accès à un logement augmentent. Une fois le formulaire complété et signé, il doit être remis au bureau de la SISP.

Certaines situations accordent des points de priorité supplémentaires, telles que les familles monoparentales, les personnes handicapées, occuper un logement reconnu insalubre, avoir reçu un renom locatif de votre propriétaire, être sans-abri, etc.

De plus, chaque année d'attente donne droit à 2 points supplémentaires. Actuellement, le temps d'attente est d'environ **15 ans**.

Malgré cette très longue attente, il existe d'autres avantages à faire une demande de logement social. Effectivement, en attendant l'attribution d'un logement social, les demandeurs peuvent bénéficier d'une **allocation loyer**. Cette allocation est accordée aux candidats à un logement social, sous certaines conditions, comme rester inscrit comme candidat et ne pas recevoir d'autres allocations pour le logement. En moyenne, cette allocation représente 180 euro par mois.



La liste des SISP est disponible sur le site :

<https://slrb-bghm.brussels/fr>

Pour la commune de Schaerbeek, par exemple, la société de logement est :

Le Foyer Schaerbeekois,

rue de la Consolation, 70 1030 Schaerbeek (02 240 80 40).

Pour une demande d'allocation loyer,
il est possible de remplir un formulaire en ligne ou d'adresser une demande à :
la Direction des Allocations Loyer et Logement
Place Saint-Lazare 2 (iris Tower) 1210 Saint-Josse.

En cas de questions ou de besoin d'aide, contactez **Nina**, l'assistante sociale de la Maison Médicale

5 SOUTIEN AUX TRAVAILLEUR.EUSES DES CPAS ET LEURS BÉNÉFICIAIRES

En décembre, la Région bruxelloise a supprimé une subvention de 20 millions d'euros aux 19 CPAS bruxellois. Cette subvention servait à aider les personnes en difficultés face à l'augmentation du prix de l'énergie.

La suppression des 20 millions d'euros, a entraîné des licenciements d'assistants sociaux dans les CPAS et la suppression ou la réduction de certaines aides sociales.

La réduction du budget des CPAS est une grave attaque contre les services publics. Et une attaque contre la garantie de bonnes conditions de vie pour toute la population.

La réduction du budget des CPAS va entraîner une forte augmentation de la pauvreté. Car les CPAS vont réduire les aides financières aux personnes ayant de faibles revenus. Et aussi parce que les CPAS vont licencier des assistants sociaux. Ceux-ci, déjà surchargés à cause de l'augmentation de la pauvreté, auront encore moins de temps pour s'occuper des bénéficiaires. Les délais pour obtenir un rendez-vous ou régler une situation seront encore plus longs. Et pendant ce temps, la situation des personnes dont le dossier n'est pas traité s'aggrave.

Au CPAS de Schaerbeek, la situation est encore plus préoccupante. En plus de la suppression qui touche tous les CPAS de la région bruxelloise, une erreur dans la comptabilité schaarbeekoise a entraîné une dette de 20 million d'euros. Cette erreur n'est pas nouvelle. De 2017 à 2023, pendant 6 ans, les responsables du CPAS ont commis la même erreur ! Le CPAS a 3 ans pour rembourser sa dette. Et ce ne sont pas les responsables mais les travailleurs et les usagers qui en paieront le prix.

31 travailleurs ont déjà été licenciés au CPAS de Schaerbeek. Le remboursement des frais de route des travailleurs pour leurs visites à domicile ne sont plus remboursés. Les primes de certains travailleurs en maison de repos ont été supprimées. Il n'y aura pas de remplacement de certains travailleurs en incapacité de travail. Et les travailleurs des CPAS s'attendent à d'autres mesures.

Durant ces dernières semaines, les travailleurs et travailleuses des CPAS bruxellois se sont mobilisés pour protester contre toutes ces mesures d'économies et pour défendre de bonnes conditions de travail pour un service social public de qualité. Des mobilisations et des concertations avec l'employeur sont prévues.



Pour soutenir les travailleurs du CPAS en lutte,
vous pouvez les contacter par mail :
as.resistance1030@gmail.com

6 LE PROJET «RELIAGE» DE LA CROIX-ROUGE

La Croix Rouge a mis en place une activité d'écoute et de soutien, à domicile et en maison de repos pour les personnes isolées.

Des volontaires apportent une écoute, un soutien à la création de liens sociaux et un accompagnement en fonction des besoins, des envies, des capacités et des attentes de la personne rencontrée. Par exemple, prendre une tasse de café ensemble, jouer à un jeu, sortir se promener ou participer à des activités collectives qui se déroulent à la Croix-Rouge ou dans d'autres associations.

Vous pouvez faire appel à ce service si vous vous sentez isolé et/ou si vous souhaitez devenir bénévole, soutenir les autres et leur rendre visite !

Plus d'informations :

Par téléphone : 105 (numéro gratuit)



Sur le site internet de la Croix-Rouge : volontariat.croix-rouge.be

7 ANNONCES



Kiwi Farber
Médecin Généraliste

Bonjour à toutes et à tous !

Je serai en congé de maternité, et par conséquent absente, pour quelques mois à partir du mois de mai.

Comme d'habitude, nous organisons tout avec l'équipe pour que mon remplacement se passe au mieux, et que le suivi de votre dossier soit assuré.

On se revoit très vite et d'ici là, portez-vous bien et prenez soin de vous !

Dr Kiwi Farber

Le Jardin du Noyer : vive le printemps

Le printemps s'annonce et nous allons préparer le « Jardin du Noyer » pour la belle saison. Vous avez un peu de temps ? Beaucoup de bonne volonté ? Et l'envie de passer un bon moment convivial ?

Rejoignez-nous. Nous cherchons des volontaires passionnés pour nous aider à entretenir cet espace.

Contact : 02/734 24 53 ou corinne.gilon@lenoyer.be



Éditeur responsable : P. BARBIER 1a Avenue Félix Marchal 1030 Bruxelles
maison.medicale@lenoyer.be - 02 734 24 53

Cette publication est uniquement destinée aux patient.e.s de la Maison Médicale Le Noyer

Éditée grâce à l'aide de la COCOF

Création graphique : Jo Baudoux

